



## Avenant au contrat de travail

Par **NTAAA**, le **24/03/2010** à **09:21**

Bonjour,

Mon employeur m'a proposé un avenant à mon contrat de travail sans RDV, ni discussion sur les termes, salaires.

Il m'a demandé de le signer, ce que j'ai fait.

Maintenant en lisant cet avenant, 2 choses ont changé, le poste occupé (titre) et légèrement le salaire.

Toutes autres dispositions ayant lieu au contrat sont inchangées (noté sur l'avenant). Le fait est que je prends la responsabilité d'un service qui était géré par un directeur (titre qui n'est pas le mien) et par moi-même sous les ordres de cet ex-directeur.

Le salaire proposé est vraiment mais vraiment infime par rapport au gain réalisé et aux missions complémentaires (qui d'ailleurs ne sont pas décrites dans l'avenant).

Puis-je ayant signé cette semaine demandé l'annulation de cet avenant ? si oui comment faire ?

Le fait de dire qu'aucunes autres dispositions ne changent impliquent que je n'ai pas d'autres nouvelles responsabilités ou le simple fait d'avoir un titre de "responsable" fait que j'ai ces responsabilités du service en totalité ?

L'augmentation minime peut-elle jouée dans le fait de refuser après coup ?

Le fait d'avoir signé sans entretien, sans description, sans discussion, sur un bout de table peut-il remettre en cause cet avenant ?

Merci d'avance de vos réponses et de votre aide.

Cordialement

TNAAA